



ATTESTATION DE PARTICIPATION A UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU



Programme de développement professionnel continu

Pôle Stratégie - Ressources

Direction des Ressources Humaines

Direction du Développement Professionnel
Mme Laetitia BRINI
Secrétariat : 04.66.68.30.32

Secteur Formation
Affaire suivie par :
Manuela HAMAYET

N/Ref. : LB/MH/160
Téléphone :
04.66.68.35.59

Participant

Nom : **HENDRICK**

Nom de naissance (si différent du nom) :

Prénom : **Isabelle**

Date de naissance : **02/06/1979**

Adresse d'exercice principal : **Mme HENDRICK Isabelle - 15 Rue du Pigeonnier - 30200 ST**

GERVAIS

Adresse électronique (facultatif) : **isa@isaladiet.com**

Profession : **Diététicien**

Mode d'exercice dominant (> 50 %) : **Libéral**

Numéro RPPS ou ADELI

N° RPPS ou N° ADELI : **309500940**

A remplir si le professionnel est enregistré au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) ou au répertoire ADELI (arrêté du 27 mai 1998 – *Journal officiel* du 17 juillet 1998).

Conditions de participation

Programme pluriannuel : **NON**

Date de début : **6 et 9 avril, 17 et 18 mai,**

Date de fin (si en cours date envisagée) : **14 et 15 juin 2018**

Soit **42** heures de formation

Année(s) civile(s) de participation : **2018**

L'attestation est délivrée au professionnel de santé.

Organisme de DPC

Nom/sigle : **CHU CAREMEAU**

Adresse : **place du Professeur Debré – 30000 NIMES**

N° enregistrement OGDPC : **9130P048430**

Intitulé du programme :

Education thérapeutique

N° Programme ANDPC : **13201800009**

Orientation nationale dans laquelle le programme s'inscrit :

2016-2018 N°32 Education pour la santé

Préciser l'année ou l'arrêté auquel cette orientation fait référence :

Arrêté du 8 décembre 2015 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour les années 2016 à 2018

Nom du responsable de l'organisme de DPC : Martine LADOUCKETTE, Directrice Générale, atteste que le professionnel de santé a participé au programme de DPC susmentionné.

Fait à NIMES, le mardi 3 juillet 2018

Corinne ROCHEBLAVE
P/la Directrice Générale
P/ Directrice du Développement Professionnel



Ce document est délivré au professionnel de santé ayant participé au programme de DPC. Les Professionnels de Santé justifient de leur engagement dans une démarche de développement professionnel continu :

- au conseil compétent de l'ordre pour les professions médicales et pour les auxiliaires médicaux libéraux qui en disposent ;
- à l'employeur d'un auxiliaire médical, aide-soignant ou auxiliaire de puériculture salarié du secteur public ou privé ;
- à l'agence régionale de santé pour les audioprothésistes, les opticiens-lunetiers, les prothésistes et orthésistes, qui n'exercent pas à titre salarié, et les autres auxiliaires médicaux à exercice libéral.

CENTRE HOSPITALIER
RÉGIONAL UNIVERSITAIRE
Place du Pr Robert Debré
30029 NIMES cedex 9 - FRANCE
Standard : 04 66 68 68 68
www.chu-nimes.fr